

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.11.395

**Tarifs 2008 : prix de
l'eau potable**

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

TARIFS 2008 : PRIX DE L'EAU POTABLE

Par délibération n° 326 du 26 octobre 2006, vous avez fixé pour l'année 2007 les tarifs de l'eau potable indiqués ci-dessous :

Désignations	tarif 2007 HT
Abonnement forfaitaire annuel	
Compteur inférieur ou égal à 20 mm	26,95€
Compteur strictement supérieur à 20 mm et inférieur ou égal à 60 mm	89.75€
Compteur strictement supérieur à 60 mm	179.62€
Prix du m3 consommé	0,918€
<u>Rappel des tarifs des différentes redevances incorporées au prix de l'eau</u>	
Redevance de prélèvement*	0,0408€
Redevance pollution	0,4466€
S.D.H	0,0051€

* A noter que le montant de la redevance prélèvement est différent selon les contrats.

Considérant la révision contractuelle semestrielle des rémunérations des fermiers tant sur la partie fixe (ou abonnement) que sur la part proportionnelle,

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 23 octobre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 5 novembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER à compter du 1^{er} janvier 2008, les tarifs indiqués ci-dessous, hors taxes et redevances, soit une augmentation de 2% :

DESIGNATIONS	RAPPEL TARIF 2007 HT	TARIF 2008 HT
Abonnement forfaitaire annuel		
compteur inférieur ou égal à 20 mm	26,95 €	27,49 €
compteur strictement supérieur à 20 mm et inférieur ou égal à 60 mm	89,75 €	91,54 €
compteur strictement supérieur à 60 mm	179,62 €	183,21 €
Prix du m³ consommé (€/m³)	0,918 €	0,936 €

DE PRECISER que dans l'éventualité d'une modification des tarifs des différentes redevances incorporées à la tarification de l'eau potable, celle-ci serait intégralement répercutée sur l'utilisateur.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 novembre 2007	<u>Affiché le :</u> 29 novembre 2007